

Des avocats spécialistes du droit du travail et de la protection sociale chez Oracle Avocats

Avec plus de 15 années d'expérience en droit du travail acquis au sein de grands cabinets internationaux, Maîtres Jean-Baptiste ROBERT-DESPOUY et Emmanuelle DESTAILLATS ont fondé à Bordeaux, en janvier 2013, la Selarl (Société d'exercice libéral à responsabilité limitée) Oracle Avocats. Le cabinet est spécialisé en droit du travail et de la protection sociale.

Pouvez-vous présenter Oracle avocats ?

Après un parcours au sein de grands cabinets internationaux de conseil, et dix années de travail en commun, nous avons décidé de nous associer pour fonder Oracle Avocats, qui compte aujourd'hui quatre avocats. Nous sommes spécialisés en droit du travail, droit de la sécurité sociale et de la protection sociale. Notre rôle est à la fois d'informer, de former, de conseiller et de défendre les entreprises et les cadres.



Jean-Baptiste ROBERT-DESPOUY
Avocat Associé, Oracle Avocats.

Quels sont les domaines de compétences du cabinet ?

Nous accompagnons les entreprises pour tout ce qui concerne le droit du travail. Nous intervenons tant au niveau des relations individuelles, entre employeurs et salariés, depuis la conclusion jusqu'à la rupture du contrat de travail, que dans les relations collectives comme la durée du travail, la représentation du personnel, les documents obligatoires, les négociations annuelles, l'accompagnement dans la gestion des aspects sociaux en cas de restructuration, etc. Dans le domaine de la protection et de la sécurité sociale, nous assistons les entreprises dans le cadre de leurs relations avec l'Urssaf, la CPAM, le RSI, la MSA, etc. Nous les conseillons dans la mise en place d'accords de prévoyance, de retraite, etc. Nous avons également une expertise dans le conseil en matière d'optimisation du statut social des dirigeants. Enfin, nous intervenons bien sûr en contentieux dans tous ces domaines ainsi qu'en droit pénal du travail. Pour éviter les litiges et les contentieux, mieux vaut anticiper et nous consulter en amont.

Comment qualifieriez-vous l'environnement dans ces deux secteurs ?

Le contexte législatif et réglementaire est complexe et changeant. Chaque année, le législateur réforme les textes en vigueur ou crée de nouvelles obligations. Les entreprises ont besoin de spécialistes pour être bien conseillées et bien défendues. Pour être conformes à la loi et aux règles en constante évolution, elles sont soumises à des contraintes nombreuses et variées et ne peuvent pas s'en sortir seules. Côté actualité juridique, on peut citer la nouvelle obligation de création de la base de données économiques et sociales pour toute entreprise d'au moins 50 salariés. Mise en place par la loi de sécurisation de l'emploi, cette base permet la mise à disposition pour les représentants

du personnel des informations nécessaires aux diverses consultations et notamment, la nouvelle consultation annuelle sur les orientations stratégiques de l'entreprise. Elle contraint donc les entreprises à une certaine transparence qui peut s'avérer problématique en termes de confidentialité vis-à-vis de la concurrence. En matière de formation, son financement est simplifié et, dès janvier 2015, un nouveau compte personnel va remplacer le Droit individuel à la formation. Côté protection sociale, la portabilité désormais gratuite des garanties de santé et de prévoyance passe de 9 à 12 mois au 1er juin prochain et les entreprises ont l'obligation de mettre en conformité leurs contrats collectifs en matière de couverture santé au 30 juin 2014. La réforme du temps partiel, avec une durée minimale de 24h à compter du 1er juillet 2014 pose également des difficultés aux entreprises. Sans compter l'évolution constante de la jurisprudence de la Chambre sociale de la Cour de cassation, qui exige une vigilance particulière. Il faut savoir lire entre les lignes.

De quelle manière travaillez-vous ?

Nous avons une approche moderne de l'exercice de notre profession, dans le sens où nous privilégions la proximité avec nos clients. Concrètement, ils ont un interlocuteur unique et accessible au sein de notre cabinet puisque nous échangeons par mail et communiquons nos lignes directes et nos numéros de téléphone mobile. Nous nous rendons disponibles et réactifs. Dans nos domaines, les problématiques sont toujours urgentes car les sujets doivent être traités le plus tôt possible, en amont des difficultés, dès le moindre doute face à une nouvelle obligation légale ou une situation inhabituelle.



Emmanuelle DESTAILLATS,
Avocat Associée, Oracle Avocats.

A quelle clientèle vous adressez-vous ?

Nous travaillons essentiellement avec des entreprises, de la PME de moins de dix salariés à la grande entreprise de plus de 25 000 salariés, ainsi qu'avec des succursales d'entreprise de taille nationale ou internationale ayant un établissement implanté sur la région. Nous conseillons également des cadres supérieurs en transition professionnelle et des dirigeants, notamment pour l'optimisation sociale de leur statut. Les entreprises avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler viennent majoritairement du secteur commercial, de la grande distribution, du secteur automobile, de la métallurgie ainsi que du secteur viticole. Nous avons une connaissance des problématiques spécifiques et des dérogations propres à ces secteurs d'activités. Même si nous sommes basés à Bordeaux, nous intervenons dans la France entière, en conseil et contentieux, et plaçons régulièrement en région parisienne. Nous nous déplaçons là où les problèmes se posent.

Vous formez également vos clients ?

Nous proposons des formations collectives au sein des entreprises sur des problématiques particulières, comme la représentation du personnel ou la responsabilité pénale des dirigeants. Au sein de notre cabinet, nous organisons des petits-déjeuners, baptisés "cafés juridiques". Ce sont des formations gratuites dispensées pour nos clients et partenaires sur des sujets d'actualité en matière sociale. Nous animons également des matinales dans le grand Sud Ouest, en partenariat avec des consultants en ressources humaines, pour prodiguer conseils et informations juridiques. Les prochaines matinales prévues : la pénibilité et l'inaptitude au travail

en juin prochain à Pau, le harcèlement et les risques psychosociaux en septembre, et la formation professionnelle en décembre. Dès le 2e semestre, ces formations seront également dispensées sous forme de "webinars", accessibles via Internet.

Quels sont les atouts de votre cabinet ?

Notre jeunesse et notre dynamisme. Notre principal avantage ? Notre disponibilité et notre expertise de la matière depuis plus de 15 ans avec une connaissance approfondie des rouages de l'entreprise, et une vision globale de celle-ci nous permettent de devancer les problématiques de nos clients. Ces derniers ont besoin d'interlocuteurs spécialisés. Ce que nous sommes. Enfin, la proximité avec notre clientèle constitue une autre de nos forces, puisque nombre de nos clients nous sont fidèles et nous suivent depuis plus de 10 ou 15 ans.

Quels conseils dispenseriez-vous aux entreprises ?

Nous leur conseillons d'anticiper et de ne pas attendre que les problèmes soient avérés. Il est préférable que les entreprises appellent leur avocat dès qu'elles entrevoient un problème ou une préoccupation quel qu'ils soient, plutôt que de nous faire jouer le rôle de pompiers a posteriori. Nous avons également une approche qui consiste à être lucide avec nos clients et à leur conseiller des solutions pragmatiques. L'issue d'un contentieux est aléatoire pour l'entreprise. Il vaut parfois mieux être dans une logique de négociation et de pragmatisme pour essayer de terminer un dossier au plus vite par une voie amiable, plutôt que d'entrer dans un contentieux de longue durée qui va générer beaucoup de contraintes et obliger le chef d'entreprise à regarder le passé, alors qu'il doit être focalisé sur l'avenir. Enfin, toute entreprise a besoin d'un conseil, le risque ne dépend pas de sa taille.



SELARL ORACLE AVOCATS
14 Rue Ferrère
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 40 12 96 27
contact@oracle-avocats.fr
www.oracle-avocats.fr